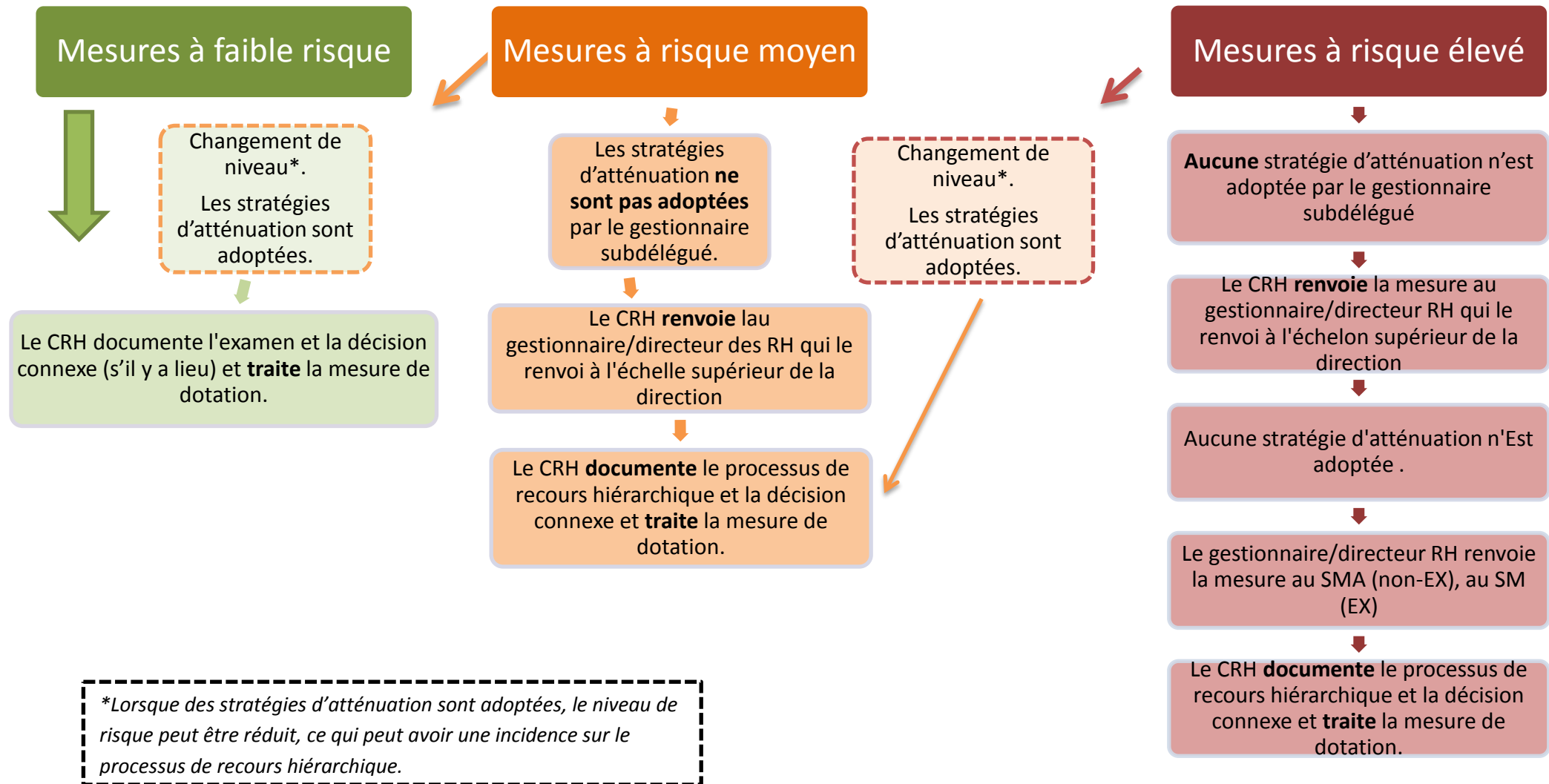


○ Annexe B- Processus de recours hiérarchique du cadre de gestion de risque

Avant de renvoyer une mesure de dotation à l'échelon supérieur, le consultant en RH (CRH) doit d'abord discuter des options et des risques avec le gestionnaire subdélégué responsable du processus de nomination et proposer des stratégies d'atténuation.



○ Annexe B- Processus de recours hiérarchique du cadre de gestion de risque

Notes de l'annexe B

Mesures à faible risque

- Recours hiérarchique : les mesures ne nécessitent que l'intervention des gestionnaires subdélégués; le processus de recours hiérarchique ne s'applique pas.
- Stratégies d'atténuation : bien que le processus de recours hiérarchique ne s'applique pas, des stratégies d'atténuation peuvent être recommandées concernant certaines mesures de dotation à faible risque. Les mesures seront traitées, et ce, que les gestionnaires subdélégués adoptent ou non des stratégies d'atténuation.

Mesures à risque moyen

- Recours hiérarchique : toutes les mesures seront renvoyées à l'échelon supérieur de gestion et au gestionnaire/directeur des RH.
- Stratégies d'atténuation : des stratégies d'atténuation s'appliquent toujours aux mesures à risque moyen. Les mesures seront traitées, et ce, que l'échelon supérieur de la gestion adopte ou non des stratégies d'atténuation.
- Responsabilités : au moment du renvoi, il incombe au prochain niveau de gestion de déterminer si le risque opérationnels de ne pas procéder avec la mesure de dotation est plus important que les risques en matière de dotation et s'il faut adopter les stratégies d'atténuation proposées par le consultant en RH avant d'entreprendre la mesure de dotation.

Mesures à risque élevé

- Recours hiérarchique : toutes les mesures seront renvoyées à l'échelon supérieur de gestion et au gestionnaire/directeur des RH. Lorsque les stratégies d'atténuation ne sont pas adoptées, la mesure est renvoyée au dernier échelon supérieur, soit le SMA (non-EX) ou le SM (EX).
- Stratégies d'atténuation : des stratégies d'atténuation s'appliquent à toutes les mesures à risque élevé et doivent être adoptées pour mettre fin au processus de renvoi au SMA ou au SM. Les mesures seront traitées, et ce, que l'échelon le plus élevé de la gestion adopte ou non des stratégies d'atténuation.
- Responsabilités : au moment du renvoi, il incombe au prochain niveau de gestion de déterminer si le risque opérationnels de ne pas procéder avec la mesure de dotation est plus important que les risques en matière de dotation et s'il faut adopter les stratégies d'atténuation proposées par le consultant en RH avant d'entreprendre la mesure de dotation.
- Surveillance : Les mesures de dotation à risque élevé qui ont nécessité un renvoi à l'échelon le plus élevé de la gestion feront l'objet d'une surveillance étroite, et les résultats seront communiqués au sous-ministre dans le cadre des mécanismes de surveillance continue.